



leolea

lebensorte
und lebensart
für kinder

Tarif pour la prise en charge crèche Seeburg

valable à partir du 01.01.2025

Frais pour les enfants de moins de 18 mois	Frais de garde* [CHF/jour]	Frais de repas [CHF/jour]	Les frais comprenant les repas [CHF/jour]	Les frais comprenant les repas [CHF/mois]**
1/1 jour ou 20%	145.10	7.50	152.60	610.40
3/4 jour ou 15%	101.40	7.50	108.90	435.60
1/2 jour ou 10%	80.80	0.00	80.80	323.20

Frais pour les enfants de plus de 18 mois	Frais de garde*** [CHF/jour]	Frais de repas [CHF/jour]	Les frais comprenant les repas [CHF/jour]	Les frais comprenant les repas [CHF/mois]**
1/1 jour ou 20%	110.80	11.00	121.80	487.20
3/4 jour ou 15%	85.70	11.00	96.70	386.80
1/2 jour ou 10%	73.15	0.00	73.15	292.60

Surtaxe pour la prise en charge extraordinaires	Surtaxe pour la prise en charge [CHF/jour]	Surtaxe pour les frais comprenant les repas [CHF/mois]****
1/1 jour ou 20%	32.00	131.20
3/4 jour ou 15%	24.00	98.40
1/2 jour ou 10%	16.00	65.60

La période d'adaptation est considérée comme une période d'accueil payante.

** Les frais de garde plus élevés pour les enfants de moins de 18 mois sont réduit pour les parents ayant droit à un bon de garde, par un bon de garde plus élevé (dépendant du revenu).

**Taxe pour 240 jours de prise en charge par an ou 20 jours par mois facturés forfaitairement pour une prise en charge à 100% (peut contenir de légères différences dues à des arrondis).

*** Valable à partir du mois suivant l'anniversaire.

**** Taxe pour 4,1 semaines par mois facturées forfaitairement, analogue à la rémunération de la ville de Lucerne.

